

Etat des lieux apres 34 ans d'occupation

Par UMBERTO, le 12/06/2010 à 13:49

Bonjour,

Quels sont les droits et les obligations du locataire partant dans le cadre d'un état des lieux aprés 34 de location?

Merci pour votre réponse pertinante.

Yves Quéré

Par fabienne034, le 12/06/2010 à 16:57

bonjour,

dèjà s'il n'y a pas eu d'état des lieux d'entrée ou s'ils ne l'ont pas le locataire n'a pas à subir d'état des lieux de sortie

pour tout savoir sur l'état des lieux et le bail d'habitation

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm